

REDACTION des DIRECTIVES ANTICIPEES (DA)

Proposition d'un mode d'emploi pour les professionnels de santé

Dominguez L.¹, Fritsch J.-P.¹⁻², Hurtaud A.¹⁻², Lorient M.¹⁻², Corbaz M.-C.³
1. CGE-CA - 2. DMG de REIMS - Faculté de Médecine 51100 Reims - laurent.dominguez@wanadoo.fr 3. PAMU Toulouse

INTRODUCTION

- Les directives anticipées sont un des dispositifs importants de la loi Léonetti
- Les directives anticipées restent cependant peu utilisées (1,2,3,4) :
 - Le dispositif est **mal connu** des médecins et des citoyens
 - La **rédaction** est difficile pour la population : Complexe, respect de certains critères précis nécessaires à la validité du document lors de leur utilisation future
 - L'**information** nécessaire du patient est délicate : techniques médicales nombreuses, complexes et spécialisées, difficiles à expliquer et à comprendre (par exemple les soins d'hydratation ou d'alimentation artificielles), notions anxiogènes concernant la fin de vie ou l'évolution de maladies graves
 - Le **rôle du médecin généraliste** est multiple et s'inscrit dans la durée : il peut être amené à intervenir à chacune des étapes de la mise en place du dispositif
 - La **durée de validité** est limitée à 3 ans

OBJECTIF

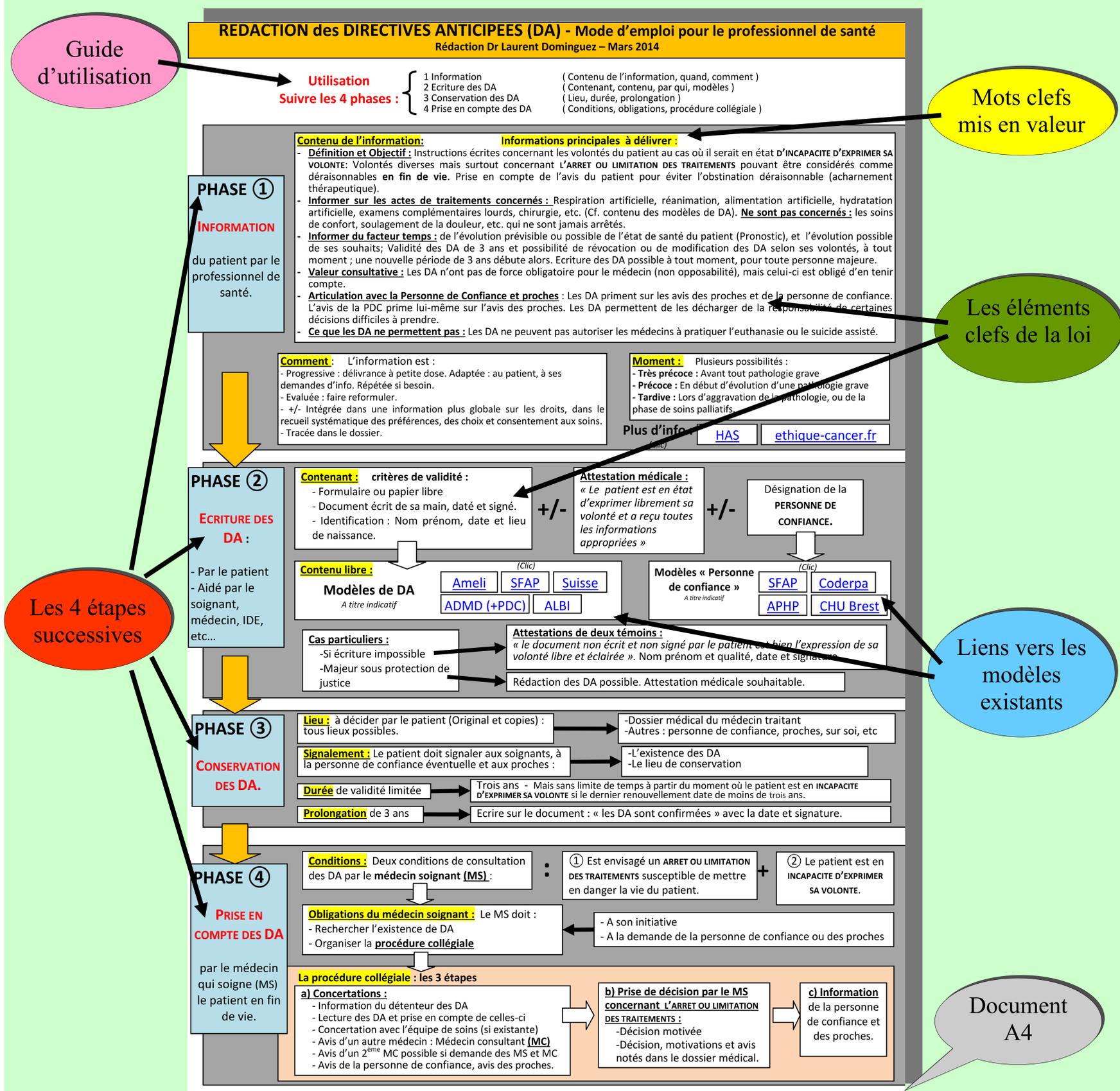
Proposer un **document pratique et didactique** d'aide à l'appropriation des DA par les professionnels de santé

METHODE

- Document format A4, sous forme d'arbre décisionnel.
- Présentation du dispositif des DA en distinguant **quatre étapes essentielles** :
 - 1- l'information du patient
 - 2- l'écriture des DA
 - 3- la conservation des DA
 - 4- la prise en compte des DA
- Au sein de chaque étape :
 - Rappel des **éléments clefs** du dispositif légal
 - Liens hypertexte : différents **modèles** de documents existants et sites d'information complémentaire

RESULTATS

Document type fiche A4, didactique, reprenant les principaux éléments du dispositif des « Directives anticipées » de la loi Léonetti. Format informatique type PDF avec liens actifs.



REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- 1) Inspection générale des affaires sociales. Fiches contributives à la mission de réflexion sur la fin de vie. 2012 <http://www.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Fiches-contributives-la-mission-de-reflexion-sur-la-fin-de-vie.pdf>
- 2) De Bazelaire C, Laval G, Aubry R. Loi du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie ; Une loi mal connue parce que mal expliquée. LA REVUE DU PRATICIEN. 2009 ; vol 59 : 768-773
- 3) CORBAZ Marie-Christine. DIU Accompagnement et soins palliatifs. Mémoire. Toulouse. 2013
- 4) BAUDIN Stéphanie. Opinion des médecins généralistes niçois sur les directives anticipées de la loi Léonetti dans la prise en charge des patients en fin de vie. Thèse. Nice. 2012.